

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Flex Lube X-treme

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	04.01.2018
Date de révision	01.03.2019

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	Flex Lube X-treme
N° article	20111; 20113; 20117

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits	PROFESSIONAL LUBRICANT SYSTEM
Utilisation de la substance/préparation	Lubrifiant pour chaînes, fils et câbles. Lubrifiant.
Usages identifiés comme pertinents	SU3 Utilisations industrielles Utilisations finales de substances en l'état ou de préparations sur des sites industriels SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public	Non

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom de société	CIBTECH
Adresse postale	445 Bd Gambetta
Code postal	59200
Ville	Tourcoing
Pays	France
Numéro de téléphone	+33 (0)6 64 77 73 91
E-mail	info@veidec.fr
Site Internet	www.veidec.fr

Fournisseur

Nom de société	VEIDEC AB
Adresse postale	Videvägen 9
Code postal	247 64
Ville	Veberöd
Pays	SVERIGE
Numéro de téléphone	+46 46 23 89 00
Fax	+46 46 23 89 09
E-mail	nina.mandahl@veidec.se
Site Internet	http://www.veidec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 112 Description: SOS
----------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/ 2008 [CLP / GHS]	Aérosol 1; H222 H229
---	-------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger (CLP)**

Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

2.3. Autres dangers**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Huile minérale	N° CAS: 8042-47-5	Asp. tox 1; H304	50 < 80 %	

	N° CE: 232-455-8 N° d'enregistrement REACH: 01-2119487078-27		
Butane	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° index: 601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220; Press. Gas (Comp.) ; Notes de classification CLP: C; U	5 -15 %
Propane	N° CAS: 74-98-6 N° CE: 200-827-9 N° index: 601-003-00-5	Flam. Gas 1; H220; Press. Gas (Comp.) ; Notes de classification CLP: U	5 -10 %
Dioxyde de carbone	N° CAS: 124-38-9 N° CE: 204-696-9	Press. Gas; H280	< 5 %
Remarque, composant	Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Consulter un médecin si les troubles persistent.
Inhalation	Air frais.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Ingestion	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'ingestion est minime.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux	Aucun connu.
------------------------------	--------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Équipement de premiers secours séparé	Aucunes recommandations.
---------------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.
-----------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Bien ventiler.
---------------------------	----------------

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Non pertinent du fait de l'emballage du produit.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement	Pas pertinent.
Décontamination	Aucun procédé spécifique de nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations supplémentaires	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate.
--------------	-----------------------------------

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Entreposer dans le récipient original. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.
----------	---

Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage	Aucune prescription particulière.
--	-----------------------------------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Butane	N° CAS: 106-97-8	Valeur limite (8 h) : 800 ppm Valeur limite (8 h) : 1900 mg/m ³	
Dioxyde de carbone	N° CAS: 124-38-9	Valeur limite (8 h) : 5000	

ppm
 Valeur limite (8 h) : 9131
 mg/m³
Valeur limite (court terme)
 Valeur: 30 000 ppm
Valeur limite (court terme)
 Valeur: 54 784 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune prescription particulière.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate Dans des conditions d'utilisation normales, il n'est pas requis de se protéger les yeux.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de courte durée Dans des conditions d'utilisation normales, le port de gants n'est généralement pas requis.

Matériaux appropriés Nitrile.

Temps de protection Valeur: > 480 minute(s)

Épaisseur des matériaux des gants Valeur: 0,35 mm

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés Pas pertinent.

Protection respiratoire

Types d'équipement recommandés Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aérosol.

Couleur Beige.

Odeur Caractéristique.

pH Commentaires: Pas pertinent.

Point d'éclair Valeur: < 100 °C

Pression de vapeur	Valeur: 354 711 Pa Température: 20 °C
Densité	Valeur: 0,85 g/l
Combustion spontanée	Valeur: 365 °C
Viscosité	Valeur: 25 mPa.s Température: 20 °C

9.2. Autres informations

Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: 20 %
----------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune condition particulière n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes informations notées.
--------------------------------------	------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter l'exposition des atomiseurs à des températures élevées ou à la lumière solaire directe.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Éviter le contact avec des agents d'oxydation.
-------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucunes dans les conditions normales.
-------------------------------------	---------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres informations concernant les risques de santé

Généralités	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
-------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.
-------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité, commentaires	Aucunes informations disponibles.
--	-----------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
--------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucunes informations notées.
----------	------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Aucune information.
--	---------------------

12.6. Autres effets néfastes

Détails relatifs à la protection de l'environnement, conclusion	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Classé déchet dangereux: Oui
---------------------	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN	1950
IMDG	1950
ICAO/IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
ICAO/IATA	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	2.1
-------------	-----

IMDG	2.1
ICAO/IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

IMDG Autres informations

EmS	F-D, S-U
-----	----------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation	<p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.</p> <p>RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)</p>
-------------------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable.</p> <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p>
Informations supplémentaires	Flex Lube X-treme est certifié par la NSF en tant que composé non alimentaire

	<p>pouvant être utilisé dans le domaine de la transformation alimentaire. Code de catégorie : H1 Code de certification NSF 156573 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web www.nsf.org.</p> <p>H1: Ce produit est homologué pour une utilisation comme lubrifiant à l'intérieur et à proximité des zones de transformation des produits alimentaires où il peut accidentellement entrer en contact avec les aliments.</p>
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	P3, 9
Version	3